

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **30 JUIL. 2015**

portant désignation du site Natura 2000

plateau du Lizon

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1515302A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 plateau du Lizon » (zone spéciale de conservation FR 4301316) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/30 000 et les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département du Jura, sur une partie du territoire des communes suivantes : Crozets, Cuttura, Lavans-lès-Saint-Claude, Leschères, Moirans-en-Montagne, Ponthoux, Pratz, Ravilloles, Saint-Claude, Saint-Lupicin.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 plateau du Lizon figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **30 JUIL. 2015**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F.MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 4301316 plateau du Lizon (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7110 * Tourbières hautes actives
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
- 8160 * Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 91D0 * Tourbières boisées
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>

Invertébrés

1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydrys aurinia</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Mammifères

1361	Lynx Boréal	<i>Lynx lynx</i>
------	-------------	------------------

Plantes

1902	Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>
1903	Liparis de Loesel	<i>Liparis loeselii</i>
6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le **30 JUIL. 2015**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F.MITTEAULT



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



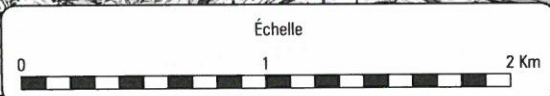
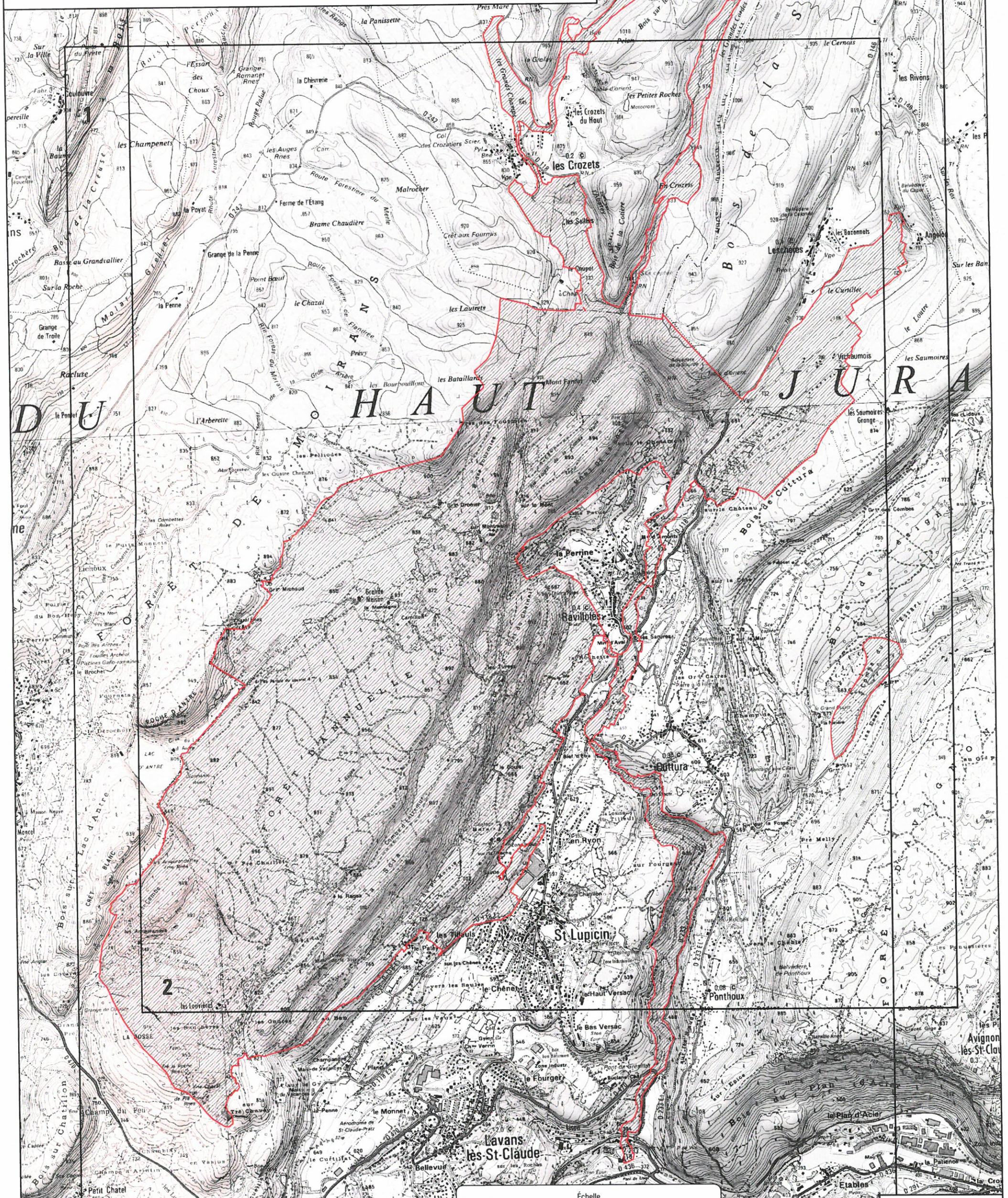
SITE NATURA 2000 «PLATEAU DU LIZON»
Zone spéciale de conservation FR4301316
(Jura)

carte d'assemblage au 1/30 000 et 2 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

Signées le : **30 JUIN 2015**

François MITTEAULT
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT

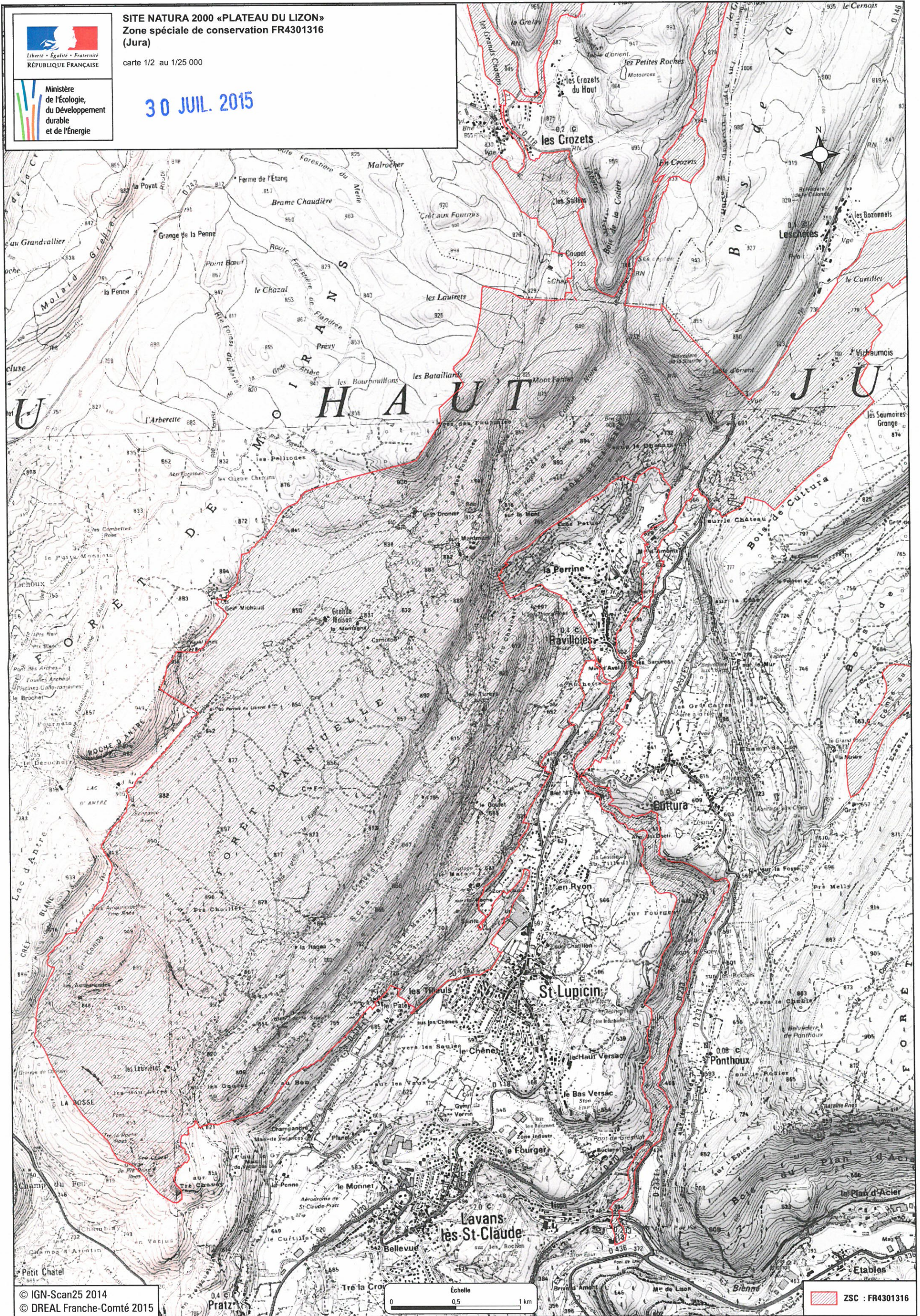




SITE NATURA 2000 «PLATEAU DU LIZON»
Zone spéciale de conservation FR4301316
(Jura)

carte 1/2 au 1/25 000

30 JUL. 2015



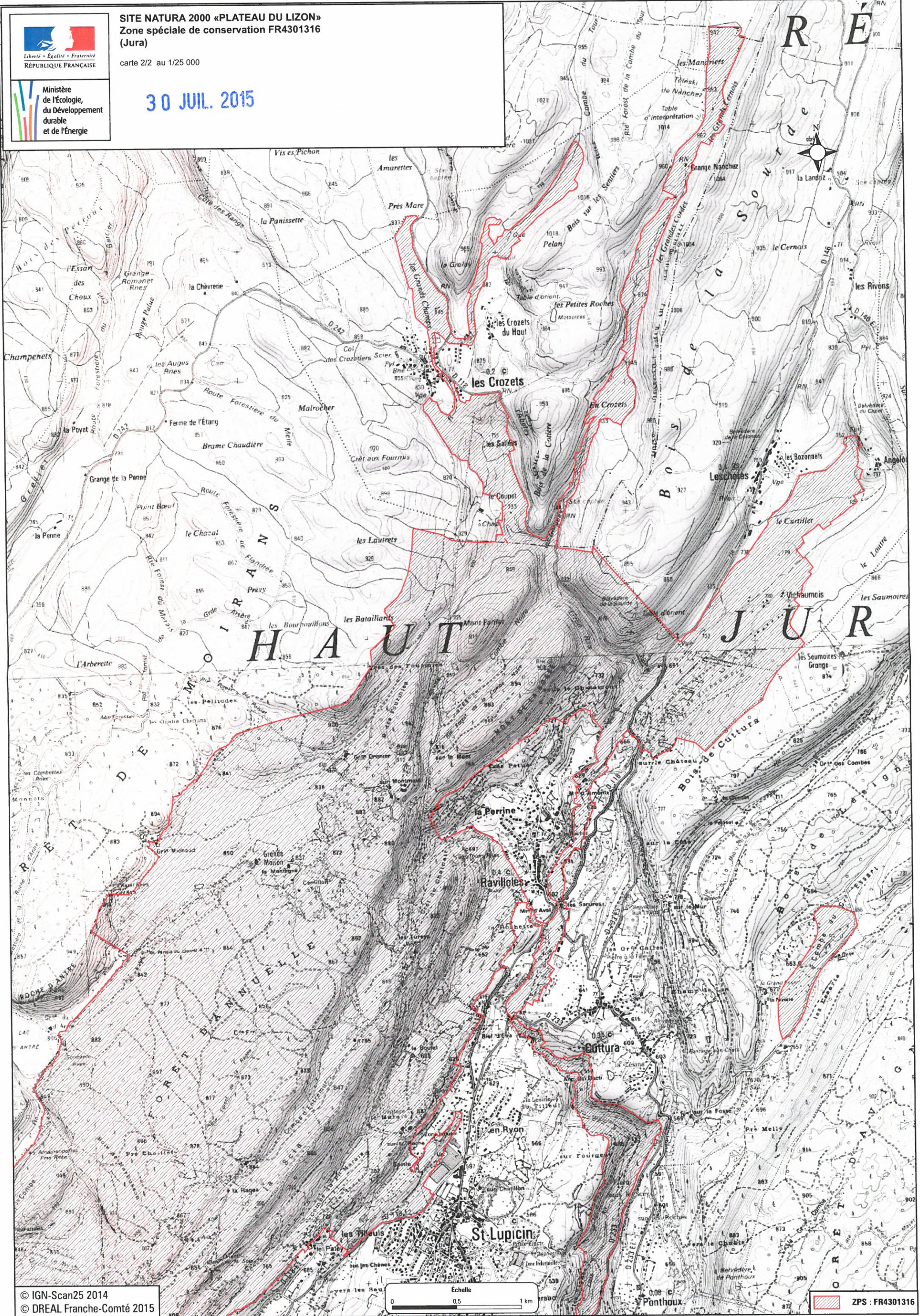


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 «PLATEAU DU LIZON»
Zone spéciale de conservation FR4301316
(Jura)

carte 2/2 au 1/25 000

30 JUL. 2015



R É



H A U T

J U R